



Direction Régionale de l'Environnement  
CHAMPAGNE-ARDENNE



## Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Séance du 21 juin 2006  
Avis n° 2006-8

### Observatoires dans la réserve naturelle nationale de la Horre

Article 1 : le CSRPN de Champagne-Ardenne émet un avis favorable à l'installation de trois observatoires au sein de la réserve naturelle nationale de la Horre, aux endroits indiqués par l'ONCFS dans son rapport, sous réserve des observations figurant à l'article 2.

#### Article 2 - Le CSRPN :

Au vu de la réglementation en vigueur sur ce site et de l'incompatibilité de certaines pratiques avec les enjeux de conservation et de gestion des espèces avifaunistiques présentes,

- rappelle que la chasse photographique est interdite sur le territoire de la réserve,
- demande expressément que les observatoires ne soient pas utilisés pour une telle activité.

Fait à Châlons-en-Champagne, le  
Le président du CSRPN

 Daniel YON